



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de la Sécurité intérieure

Monsieur le Ministre
aux Relations avec le Parlement

Luxembourg

Luxembourg, le 10 février 2022

Objet : Question parlementaire n° 5639 du 1 février 2022 de Monsieur le Député Max Hahn et Monsieur le Député Claude Lamberty concernant « Stands de tir ».

Monsieur le Ministre,

En date du 1 février 2022, vous aviez transmis la question parlementaire sous rubrique pour compétence conjointe au Ministre de la Justice et Ministre de la Sécurité intérieure.

Après analyse de la question, il apparaît cependant que celle-ci ne relève pas de ma compétence.

Je vous saurais gré de bien vouloir en informer Monsieur le Député Max Hahn et Monsieur le Député Claude Lamberty.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Ministre de la Sécurité intérieure

(s.) Henri KOX